

l'air et a quitté les lieux déguisé en gendarme !  
Aucun document ne peut nous dire quand a démarré le mouvement, dans quelle fabrique, combien de grévistes se sont déclarés, si des " jaunes " ont fait marcher les presses et les fours, où si les " rouges " ont convaincus d'adhérer et de militer à la récente CGT, si les " noirs " du syndicat des terrassiers mené par les anarchistes, ont tenté des opérations de sabotage à Domont... L'accord intervenu le 8 mai était-il un bon accord ou une menace des autorités qui a fait reprendre le travail sans avancée ? Impossible de savoir quels en ont été les termes. Les jours de grève ont-ils été en partie payés ? Y a-t-il eu augmentation du salaire horaire ? Sanctions et représailles ont-elles été annulées ? Les élus bourgeois du Conseil municipal de Domont sont satisfaits, mais de quoi se félicitent-ils ? Qu'il n'y ait pas eu violences et dégradations ? Que les briquetiers soient désormais mieux traités ou, au contraire, qu'ils soient muselés par la répression et l'échec de leur grève ? Force est d'en rester à ces questions.

### Travail aux pièces et rémunération

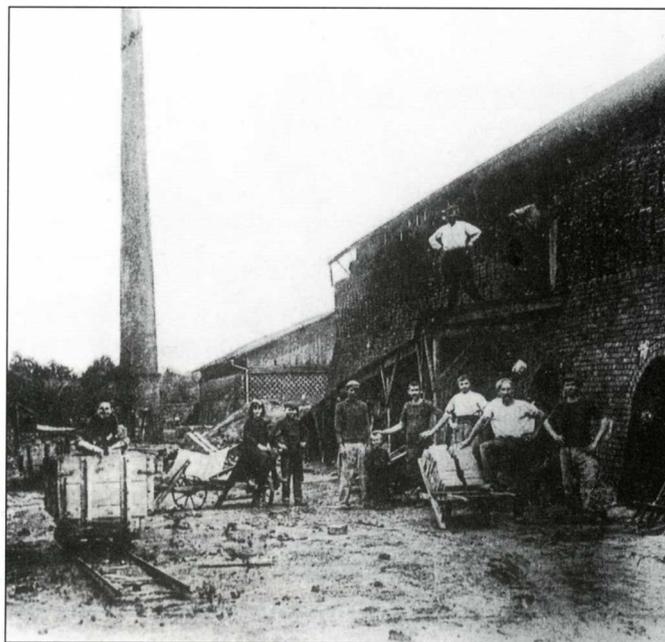
Le travail à la tâche dont les ouvriers demandaient alors la disparition était encore en vigueur cinquante ans plus tard <sup>14</sup>. En Juillet 1913, quatre ans après la grève, le salaire horaire du manoeuvre est

BULLETIN DE SALAIRES	
du	4 au 31 juillet 1952
Nom :	Lugaresi Maria
Adresse :	Auvilly
Cat. Prof <sup>ts</sup> :	M <sup>o</sup> A. S.
Emploi :	Manoeuvre
Salaire fixe	1000
Journées	à
Heures	à
Heures suppl <sup>tes</sup>	à
Heures suppl <sup>tes</sup>	à
Avantages divers	
Salaire brut	
Sécurité Sociale	à déduire 200
SALAIRE NET	
Indemnité de transport	
Allocations Familiales	
Acomptes	
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">           LE VISITEUR NE A PAYER 4200            22 Rue de la République            MONTMORENCY            1952            BUREAU DE LA            BILANCIERIE            MONTMORENCY         </div>	

Feuille de paie de 1952, à la tâche.

de 0.60 f pour les hommes, 0,40 f pour les femmes, 0,80 f pour l'ouvrier spécialisé. Le kilo de pain valait à Paris en 1910, 0,44 f.

Les journées de travail durent 11 et 12 heures. L'année suivante, la journée de travail a diminué, 8 ou 9 heures, mais le salaire horaire aussi : 40 à 50 centimes <sup>15</sup>. On verra plus loin l'évolution de la rémunération du travail des briquetiers, à partir des archives de la société Mattioda, avec l'apparition de la sécurité sociale, des deux semaines de congés payés, de l'assurance maladie, de la retraite et de l'assurance chômage.



<sup>14</sup> Trois documents postérieurs nous en disent un peu plus long : les carnets de paie de la briqueterie Mattioda, à Ezanville, en 1913, le modèle de contrat de mouleur de 1923 (ci-après) et le témoignage du jeune Molinaro en 1959. Les ouvriers sont payés à la tâche, le temps de travail des femmes et des enfants n'est pas spécifié, puisqu'ils ne sont pas rémunérés directement : c'est le chef d'équipe qui touche le salaire et le répartit entre les membres de son équipe. (voir chapitres VIII, IX et X).

<sup>15</sup> Fernand Pelloutier, le fondateur des Bourses du Travail, chiffrait en 1900 les besoins moyens d'une famille de quatre personnes à 42 f par semaine, ajoutant que seulement 8 % des ouvriers parisiens gagnaient cette somme. Le salaire moyen du manoeuvre briquetier d'Ezanville est de 30 f au début de 1914, les semaines où il travaille.